

Prédiagnostic LaChapelle-sous-Aubenas (07)

I. Zone d'étude : analyse générale

La ZIP est bordée par un cours d'eau temporaire. Elle se compose de zones nues avec quelques végétations éparses et d'une zone plus végétalisée de type friche avec quelques arbustes et arbres. Plusieurs sillons creusés par l'eau coupent les zones nues.

Le type de végétation rencontré sur la zone végétalisée semble se retrouver sur de grandes zones à l'est de la ZIP.

Note : La perte de cet habitat végétalisé par l'implantation d'un projet ne pourrait donc être considérée comme significative.

De manière générale, les zones nues limitent fortement l'accueil de biodiversité et donc la richesse spécifique tandis que les zones de friches plus arbustives peuvent attirer des cortèges plus riches en espèces.

II. Patrimoine naturel

Dans un rayon de 5 km, on retrouve :

- 1 ZICO
- 7 ZNIEFF 1
- 3 ZNIEFF 2
- 2 terrains du CEN
- 1 arrêté de protection du biotope
- 1 site Natura 2000 (ZSC)
- 1 Géoparc
- 1 Parc naturel régional
- Des PNA pour 11 espèces : Aigle de Bonelli, Loutre d'Europe, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche méridionale, Vautour percnoptère, Rhinolophe euryale, Molosse de Cestoni, Vespère de Savi, Barbastelle d'Europe, Minioptère de Schreibers et Murin de Daubenton.

Le site Natura 2000 est à moins de 500 mètres de la ZIP donc il faudra particulièrement faire attention aux espèces concernées par ce zonage. Ce site Natura 2000 concerne des mammifères (plusieurs chiroptères + Castor + Loutre), l'impact sur ces espèces devraient être limité. Il concerne des

poissons, ce groupe ne devrait pas être concerné par le projet. Une espèce de mousse poussant dans des secteurs ombragés, sa présence sur la ZIP est très peu probable car pas favorable. Des odonates (Cordulie splendide, Cordulie à corps fin, Agrion de Mercure, Gomphe de Graslin), des papillons (Azuré de la sanguisorbe, Damier de la succise), des coléoptères (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne), et l'Ecrevisse à pattes blanches sont également concernés par ce zonage Natura 2000. Des retenues d'eau survenant sur la ZIP peuvent temporairement être favorables à la Cordulie à corps fin (protégée) même si le peu de végétation va fortement limiter sa présence. La ZIP n'est pas favorable aux autres espèces d'odonates, ni à l'Ecrevisse. Le Damier de la succise (protégé) peut fréquenter la ZIP pour son cycle de vie, essentiellement sur les zones végétalisées. La présence de l'Azuré de la sanguisorbe est très peu probable sur la ZIP puisqu'il fréquente les prairies humides, ce qui ne semble pas être le cas de la ZIP. La présence des deux Coléoptères est très peu probable sur la ZIP puisqu'ils utilisent les vieux arbres, arbres semblant non présents sur la ZIP.

Une ZNIEFF2 et une ZNIEFF 1 comprennent la ZIP. La ZIP se trouve également dans les PNA Aigle de Bonelli, Pie-grièche à tête rousse, Pie-grièche méridionale et Vautour percnoptère. L'impact du projet sur l'Aigle de Bonelli et le Vautour percnoptère est peu probable. En revanche, la présence de Pies-grièches sera particulièrement à surveiller dans les zones buissonnantes de la ZIP. Ces espèces sont sensibles et fidèles à leur habitat.

Le PNA Loutre est également relativement proche (moins de 500 mètres). Bien que la présence de Loutre sur ou en bordure de ZIP semble peu probable, elle sera à surveiller. Néanmoins, le projet ne devrait pas pouvoir remettre en cause une population ou occasionner de la destruction d'individus.

III. Zones humides

La ZIP est sur un sol de type REGOSOL qui n'est pas un sol caractéristique de zones humides. Les régosols sont des sols très peu différenciés et très peu épais car limités à moins de 10 cm de la surface du sol par une roche meuble ou peu dure (marnes, sables, ..).

Concernant les potentialités, la ZIP est située sur une zone assez faiblement potentiellement humide.

IV. Espèces recensées sur la commune

IV.1. Flore

Sur la commune, 308 espèces de flore sont recensées dont 6 espèces à enjeu (tableau ci-dessous). En raison de leur écologie, seules 3 espèces peuvent se retrouver sur la ZIP : le Psilure incurvé, le Thapsie velue et Sérapias langue (dans une moindre mesure).

Tableau 1 : Liste des espèces de flore à enjeu recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Protection nationale	Protection régionale	Liste rouge nationale	Liste rouge régionale	Directive habitat
Anacamptide à fleurs lâches		oui		VU	
Dactylorhize d'Occitanie				VU	
Ophioglosse répandu		oui			
Psilure incurvé				EN	
Sérapias langue				NT	
Thapsie velue				VU	

IV.2. Avifaune

Sur la commune, 107 espèces d'oiseaux sont recensées dont 37 espèces à enjeu (cf. tableau ci-dessous). Un certain nombre de ces espèces peuvent utiliser la ZIP pour leur reproduction. Néanmoins, les zones nues sont très peu favorables à leur reproduction et la zone végétalisée est réduite. Elle ne pourrait donc pas accueillir un grand nombre de couples et le report sur les zones favorables à l'est sera facile, excepté pour certaines espèces fidèles à leur site de reproduction comme la Fauvette pitchou ou les Pie-grièches.

La ZIP peut être utilisée comme zone de chasse mais sa taille réduite limite les impacts sur les espèces chasseuses.

Tableau 2 : Liste des espèces d'oiseaux à enjeu recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe I de la Directive Oiseaux	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France			Liste rouge AURA	Reproduction
				Nicheurs	Hivernants	De passage		
Aigle royal	A091	LC	Art. 3	VU			VU	
Alouette des champs		LC		NT	LC	NAd	NT	Oui
Alouette lulu	A246	LC	Art. 3	LC	NAd		LC	Oui
Balbusard pêcheur	A094	LC	Art. 3	VU	NAd	LC	CR	
Bondrée apivore	A072	LC	Art. 3	LC		LC	LC	Oui
Bruant ortolan	A379	LC	Art. 3	EN		EN	EN	
Busard cendré	A084	LC	Art. 3	NT		NAd	EN	
Busard des roseaux	A081	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	CR	
Busard Saint-Martin	A082	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	EN	
Chardonneret élégant		LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	LC	Oui
Cigogne blanche	A031	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	VU	
Circaète Jean-le-Blanc	A080	LC	Art. 3	LC		NAd	LC	
Cisticole des joncs		LC	Art. 3	VU			LC	Oui
Corbeau freux		VU		LC	LC		LC	
Engoulevent d'Europe	A224	LC	Art. 3	LC		NAd	LC	Oui
Faucon crécerelle		LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	NT	Oui
Faucon pèlerin	A103	LC	Art. 3	LC	NAd	NAd	LC	
Fauvette mélanocéphale		LC	Art. 3	NT			LC	Oui
Fauvette pitchou	A302	NT	Art. 3	EN			VU	Oui

Nom commun	Annexe I de la Directive Oiseaux	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France			Liste rouge AURA	Reproduction
				Nicheurs	Hivernants	De passage		
Grande Aigrette	A027	LC	Art. 3	NT	LC		CR	
Grue cendrée	A127	LC	Art. 3	CR	NT	NAd		
Hirondelle de fenêtre		LC	Art. 3	NT		DD	LC	Oui
Huppe fasciée		LC	Art. 3	LC	NAd		NT	Oui
Linotte mélodieuse		LC	Art. 3	VU	NAd	NAd	LC	Oui
Martinet noir		NT	Art. 3	NT		DD	NT	Oui
Milan noir	A073	LC	Art. 3	LC		NAd	LC	
Milan royal	A074	LC	Art. 3	VU	VU	NAd	NT	
Moineau souldie		LC	Art. 3	LC			VU	Oui
Perdrix rouge		NT		LC			DD	Oui
Pie-grièche à tête rousse		NT	Art. 3	VU		NAd	VU	Oui
Pie-grièche écorcheur	A338	LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	NT	
Pie-grièche méridionale			Art. 3	EN			CR	Oui
Pipit rousseline	A255	LC	Art. 3	LC		NAd	VU	
Serin cini		LC	Art. 3	VU		NAd	NT	Oui
Tarier pâtre		LC	Art. 3	NT	NAd	NAd	LC	Oui
Tourterelle des bois		VU		VU		NAd	VU	Oui
Vautour fauve	A078	LC	Art. 3	LC			VU	

IV.3. Amphibiens

Sur la commune, au moins 7 espèces d'amphibiens sont recensées d'après BiodivAURA (cf. tableau ci-dessous). Toutes ces espèces sont protégées et 3 sont également menacées (en rouge).

Quelques espèces comme le Pélodyte ponctué ou le Crapaud calamite peuvent se retrouver en reproduction sur la ZIP si des points d'eau temporaire se forment. Ils peuvent aussi hiverner et se reposer sur la ZIP.

Tableau 3 : Liste des espèces d'amphibiens recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge AURA
Alyte accoucheur		LC	Art. 2	LC	LC
Crapaud épineux			Art. 3	LC	LC
Crapaud calamite		LC	Art. 2	LC	NT
Grenouille rieuse		LC	Art. 3	LC	NA
Pélodyte ponctué		LC	Art. 2	LC	VU
Pélophylax					
Rainette méridionale		LC	Art. 2	LC	LC
Salamandre tachetée		VU	Art. 3	LC	LC

IV.4. Reptiles

Sur la commune, 9 espèces de reptiles sont recensées d'après BiodivAURA (cf. tableau ci-dessous). Toutes ces espèces sont protégées et 4 sont également menacées (en rouge).

Les reptiles peuvent se retrouver sur la ZIP, essentiellement vers la zone végétalisée car l'autre secteur manque de caches pour la plupart des reptiles. Néanmoins, le Lézard ocellé affectionne particulièrement les zones dépourvues de végétations et les zones nues pourraient être favorables à sa présence. Il a été vu à moins de 1 km de la ZIP d'après la bibliographie.

Tableau 4 : Liste des espèces de reptiles recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge AURA
Coronelle girondine		LC	Art. 3	LC	LC
Couleuvre à échelons		LC	Art. 3	LC	NT
Couleuvre de Montpellier		LC	Art. 3	LC	NT
Couleuvre helvétique			Art. 2	LC	LC
Couleuvre vipérine		LC	Art. 2	NT	NT
Lézard à deux raies		LC	Art. 2	LC	LC
Lézard ocellé		NT	Art. 2	VU	VU
Orvet fragile		LC	Art. 3	LC	LC

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge AURA
Tarente de Maurétanie		LC	Art. 3	LC	NA

IV.5. Mammifères

Sur la commune, 11 espèces de mammifères ont été recensées d'après BiodivAURA dont 6 espèces à enjeu (cf. tableau ci-dessous).

Le Hérisson et le Lapin de Garenne peuvent dans une moindre mesure utiliser la ZIP mais éviterons les zones nues. Les chauves-souris (Grand Rhinolophe et Petit Rhinolophe) peuvent utiliser le site pour la chasse mais la ZIP ne devrait pas être un site de chasse majeur.

Tableau 5 : Liste des espèces de mammifères recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge AURA
Castor d'Eurasie	1337	LC	Art. 2	LC	LC
Grand rhinolophe	1304	NT	Art. 2	LC	NT
Hérisson d'Europe		NT	Art. 2	LC	LC
Lapin de garenne		NT		NT	NT
Loutre d'Europe	1355	NT	Art. 2	LC	LC
Petit rhinolophe	1303	NT	Art. 2	LC	LC

IV.6. Insectes

Sur la commune, 12 espèces d'odonates ont été recensées dont une seule à enjeu (cf. tableau ci-dessous). Les enjeux sur la ZIP devraient être limités pour cette espèce.

Tableau 6 : Liste des odonates à enjeu recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes
Agrion nain		LC		LC	NT

Sur la commune, 53 espèces de papillons ont été recensées dont 11 à enjeu (cf. tableau ci-dessous). Un certain nombre d'entre elles peuvent utiliser la zone végétalisée de la ZIP dans leur cycle de vie.

Tableau 7 : Liste des espèces de papillons recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes
Agreste		LC		LC	NT
Azuré de l'Adragant		LC		LC	NT
Azuré de L'Esparcette		LC		LC	NT
Azuré du Thym		LC		LC	NT
Cavernicole lustrée				AR	
Chiffre		LC		NT	LC
Diane		LC	Art. 2	LC	LC
Faune		NT		LC	NT
Fidonie plumeuse				AR	
Proserpine		LC	Art. 3	LC	LC
Zygène des garrigues					NT

Sur la commune, seulement 3 espèces d'orthoptères ont été recensées dont 1 protégée (cf. tableau ci-dessous). Les zones nues ainsi que les sillons creusés par l'eau peuvent être favorables à un certain nombre d'espèces à enjeu. La zone végétalisée peut accueillir la Magicienne dentelée ou d'autres espèces à enjeu.

Tableau 8 : Liste des espèces d'orthoptères à enjeu recensées sur la commune d'après BiodivAURA

Nom commun	Annexe II Directive Habitat	Liste rouge Europe	Protection nationale	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes
Magicienne dentelée		LC	Art.2	3	LC

V. Conclusion

La ZIP ne représente pas un habitat significatif pour la plupart des espèces, d'une part en raison de sa taille mais aussi en raison de la zone nue qui limite fortement les espèces pouvant occuper ce type de milieu. Par ailleurs, de nombreux habitats similaires à la zone végétalisée (zone la plus favorable de la ZIP) sont présents à proximité, notamment à l'est. Les couples d'oiseaux occupant la zone végétalisée de la ZIP pourront aisément se reporter sur ces zones similaires à l'est. Une vigilance peut être faite sur les Pie-grièches ou la Fauvette pitchou, espèces assez fidèles à leur site de reproduction et dont le report peut donc être plus délicat. Pour les autres espèces comme les insectes, les reptiles, les mammifères, la perte d'habitat ne devrait pas être significative au regard de la disponibilité alentour.

Néanmoins, il faudra porter une vigilance accrue à la présence de certaines espèces, notamment les espèces protégées moins mobiles telles que la Magicienne dentelée, la Diane, le Damier de la succise et la Proserpine qui peuvent utiliser les zones végétalisées de la ZIP et dont il faut éviter la destruction d'individus. Les zones nues peuvent également être favorables à l'ensemble du cycle de vie du Crapaud Calamite, du Pélodyte ponctué et du Lézard ocellé (3 espèces protégées) d'où une vigilance vis-à-vis de la présence de ces espèces sur la ZIP.

Une note de risque s'échelonnant de 0 à 10 a été attribuée à chaque groupe ; 0 considérant un risque nul, 2 un risque faible, 5 un risque modéré, 8 un risque fort et 10 un risque très fort. Des notes intermédiaires peuvent être attribuées, par exemple 4 pour considérer un risque faible à modéré.

Une note de 8 par exemple pour les reptiles signifie que des espèces de reptiles connues sur la commune peuvent se retrouver sur la ZIP dont des espèces à fort enjeu comme le Lézard ocellé, d'où une alerte importante concernant ce taxon (8 = risque fort).

Tableau 9 : Note de risque selon le groupe

Groupe	Note /10	Commentaires
Patrimoine naturel	4	Peu d'espèces concernées par les zonages peuvent avoir des interactions avec la ZIP. La présence de Pies-grièches et du Damier la succise sur les zones végétalisées est à surveiller.

Groupe	Note /10	Commentaires
		La présence du Damier conduit à un dossier de dérogation si impact sur zone végétalisée.
Zone humide	2	Les probabilités de ZH sont faibles.
Flore	4	3 espèces non protégées peuvent être sur la ZIP.
Oiseaux	5	Accueil surtout sur la zone végétalisée. Nombre de couples limité. Report possible aux alentours. Attention Fauvette pitchou et Pie-grièche. Un dossier de dérogation pour destruction d'habitat d'espèces protégées peut être envisagée si présence de Fauvette pitchou et Pie-grièche et impact sur la zone végétalisée.
Amphibiens	6	Présence possible de Crapaud calamite et Pélodyte ponctué. Si présence, dossier de dérogation pour destruction d'espèces probable.
Reptiles	8	Possible présence partout. Possible présence du Lézard ocellé, espèce à fort enjeu. Evitement difficile si présence. Dossier de dérogation pour cette espèce est mal vu.
Mammifères	4	Possible enjeu mais sur la zone végétalisée.
Insectes	6	Possible présence d'un certain nombre d'espèces protégées dans la zone végétalisée. Si présence, l'impact sur la zone végétalisée conduit à un dossier de dérogation.
Note moyenne	5 / 10	

Remarque : La plupart des groupes présente un risque sur la partie végétalisée de la ZIP.